

L'U2P se félicite que le Président de la République choisisse la voie du dialogue social

Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P en charge du dialogue social, s'est rendu à l'invitation du Président de la République ce mardi 18 avril.

Il a rappelé qu'en dépit de l'adoption et de la promulgation de la loi sur les retraites, la réforme n'est pas achevée. Deux mesures pour les travailleurs indépendants restent à concrétiser :

- D'une part **la garantie que les assurés qui ont effectué une carrière complète pourront bénéficier d'une pension de retraite à hauteur d'au moins 85% du SMIC net à partir de septembre 2023, devra être étendue aux travailleurs indépendants** comme le gouvernement s'y est engagé.
- D'autre part **la réforme de l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants reste à mener en vue de parvenir à une équité contributive** entre les salariés et les indépendants.

En outre **l'U2P souhaite que les mesures censurées par le Conseil constitutionnel pour des raisons de forme, soient intégrées dans le futur projet de loi consacré à l'emploi**. Il s'agit notamment de la possibilité d'un départ anticipé à la retraite en cas d'usure professionnelle.

Pour le reste, les partenaires sociaux ont apporté la preuve de leur capacité à dégager des solutions constructives, notamment à travers la signature des accords paritaires sur le partage de la valeur et sur la transition écologique en entreprise.

Ainsi, l'U2P salue la volonté affichée par le Président de la République, de mettre en place une nouvelle méthode, qui repose davantage sur la recherche de compromis entre représentants des entreprises et des salariés.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 23.04.16

Paris, 18 avril 2023

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

icdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,5 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).